

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Du 12 septembre 2019**  
**Tenu à la Mairie à 20h30**

**Présents** : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Lionel GENTIT, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Gérard SZYNDRALEWIEZ Nathalie VERNUS-PROST *formant la majorité des membres en exercice*

**Excusés** : Eric DE CLAVIERE, Marie-Pierre GINTRAND, Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Franck CALAS),

**Le Maire**, Jean-Pierre CHAMPION déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne ROLLET

\*\*\*\*\*

M. Le Maire demande aux membres du conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : Décision modificative n°2 concernant les amortissements des subventions du PLU. Accord de l'ensemble du conseil municipal.

Le compte-rendu du 18 juillet est approuvé et validé à l'unanimité.

**Puis, selon l'ordre du jour :**

**I/ Décision modificative n°2**

M. Le Maire explique que pour émettre les mandats et titres d'amortissement des subventions du PLU pour l'exercice 2019 les écritures suivantes sont nécessaires :

D 023 : virement à la section d'investissement	798.00
R 021 : virement à la section de fonctionnement	798.00
D13911 : états et Ets nationaux	648.00
D 13913 : département	150.00
R 777 : subv. transférées au résultat	798.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve ces écritures et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette approbation.

**II/ Autorisation d'adhérer à une groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement concernant trois marchés de prestations de service**

M. Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, il convient de créer un groupement de commandes afin d'organiser trois marchés publics de prestations de services à l'échelon intercommunal avec la Communauté de communes Val de Saône Centre et les communes membres de l'intercommunalité.

Afin de répondre aux besoins de la Commune en matière de contrôles périodiques et de maintenance des équipements, il convient d'adhérer aux marchés et aux lots suivants :

- Marché public de contrôles techniques réglementaires (Lot n°1 : Électricité et éclairage de sécurité / Lot n°4 : Systèmes de sécurité incendie / Lot n°5 : Équipements sportifs, jeux et sols)
- Marché public de maintenance d'équipements (Lot n°2 : Entretien des VMC et des hottes / Lot n°3 : Maintenance des extincteurs, trappes de désenfumage et RIA)
- Assurance

La Communauté de communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée d'organiser, dans le respect de la réglementation des Marchés Publics, l'ensemble des procédures de passation de marchés publics afin de permettre de répondre aux besoins de chaque entité.

La Commission d'Etude des Offres du groupement sera composée des membres de la Commission d'Etude des Offres de la Communauté de communes Val de Saône Centre et d'un représentant de chaque commune membre (maire ou une autre personne désignée par lui).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes relatif à la passation de trois marchés publics de prestations de service, désigne Mr CHAMPION Jean-Pierre représentant de la commune au sein de la Commission d'Etudes des Offres et l'autorise à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

### **III/ Cession des certificats d'économie d'énergie au SIEA**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economie D'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention. Il autorise M. Le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées et de toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur...), s'engage à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, factures...) et à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

### **IV/ SIEA : éclairage chemin des Juifs**

Une étude de faisabilité et un devis nous ont été transmis par le SIEA concernant l'extension de l'éclairage public sur la VC 26. Le montant à charge de la commune serait de 1 138.73 €.

Après discussion, les membres du conseil municipal demandent si il serait possible d'installer une lampe autonome solaire afin d'éviter un nouveau fil aérien.

## **V/ Contrat d'apprentissage**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Michel AUBRUN. Il explique que suite à l'accord de principe fait lors du conseil du mois de juillet il est maintenant nécessaire d'autoriser M. le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.

Il rappelle que le jeune homme a pour but d'obtenir un CAP Paysagiste jardinier à la MFR de Bâgé le Châtel.

Des subventions peuvent être obtenues. Les demandes seront faites.

En ce qui concerne la rémunération du jeune apprenti (25% du smic la 1<sup>ère</sup> année et 37 % du smic la 2<sup>ème</sup> année) les sommes nécessaires seront inscrites au budget.

M. Guillaume TROUBAT est désigné comme Maître de stage et se verra donc attribué la NBI correspondante.

Les membres du conseil, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce contrat d'apprentissage.

## **VI/ Convention avec LEZARTISTES et Cie**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Philippe MABRU qui présente le projet de convention de mise à disposition de la salle polyvalente à titre gratuit pour leurs répétitions qui auront lieu les mercredis soirs.

La convention présentée est acceptée à l'unanimité.

## **VII/ Prix location matériel**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la location :

➤ du matériel de la commune (tables et chaises) actuellement mis en place, il faudrait ajouter le prix de la livraison. En effet cela prend du temps et coûte à la commune.

La tarification suivante est proposée quant à la location du matériel :

- 10 € pour toute livraison inférieure à un montant total de location de 70 € ;
- 20 € à partir de 70 € et plus

➤ du chapiteau récemment acheté il est proposé les tarifs suivants :

- pour les associations communales : gratuit
- pour les habitants de la commune : 150 €
- pour les mairies de notre communauté de communes : 200 €

Un chèque de caution de 1000.00 € sera demandé et l'état des lieux sera fait par l'employé communal. Un contrat sera signé entre les deux parties.

Les tarifs et documents nécessaires à la location énoncés ci-dessus sont validés à l'unanimité et M. Le Maire est autorisé à signer tout document les concernant.

## **VIII/ Prix location du terrain du Paqui**

M. le Maire explique que plusieurs demandes de location du terrain du Paqui ont été émises.

Il demande l'accord aux membres du conseil pour mettre en location une partie du terrain (ancien terrain de tennis). Celui-ci serait loué uniquement aux habitants de la commune durant les mois de juillet et août. Une délimitation matérialisée du terrain sera faite par les employés communaux.

Le prix proposé est de 150 € le week-end (terrain + wc). La consommation électrique viendra en sus après relevé du compteur électrique.

Un contrat de location sera fait entre les deux parties.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette proposition de location et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **VI/ Rapport des commissions**

### **Cadre et qualité de vie**

Nathalie VERNUS-PROST informe que :

- les demandes d'urbanisme sont toujours aussi nombreuses.
- le site internet a été mis à jour. Elle rappelle que pour toutes informations erronées il faut en faire part à la commune pour que l'on puisse effectuer les modifications.
- les noms de domaine ont été renouvelés.

### **Jeunesse et Affaires Culturelles**

Philippe MABRU informe :

- qu'une réunion avec les membres de la bibliothèque a eu lieu ce jour à 19h concernant les 20 ans de la bibliothèque. Les maquettes des flyers, marques-page et invitations des élus de la communauté de communes avancent. M. LOUPFOREST viendra le 17 septembre prochain pour faire une mise au point (présentation de ce qui va être dit à la conférence).
- que l'association OMVS organise un concert orgue et chants le samedi 14 septembre à l'église de Mogneneins.

### **Gestion du Territoire**

Didier REY informe que :

- le cheminement récemment fait sur le parking de la mairie est déformé par la repousse de l'arbre
- la réfection des murets du pigeonnier est en cours.
- la Sarl Cottey Frères va effectuer les travaux de réfection des toitures semaine prochaine.
- la réfection de la Croix de Serans est mise en suspend pour le moment.
- les entreprises qui n'ont pas encore fait les travaux demandés suite aux devis acceptés ont été relancées.

### **Administration Générale**

Michel AUBRUN informe que :

- les travaux d'élagage sur la commune sont en cours et dureront environ 3 semaines.
- les deux employés communaux seront inscrits à la prochaine formation d'habilitation électrique en 2020.

## **V/ Questions diverses**

Nathalie VERNUS-PROST aimerait avoir l'avis de l'ensemble des membres du conseil concernant la prise d'un arrêté limitant l'utilisation des pesticides et des épandages. Certains membres du conseil demandent si en période pré-électorale il ne faut pas faire attention quant à la prise de ce genre de décision.

Elle demande également si la commune pourrait demander à Sytraival des relevés de fumées de stockage de déchets du site de Saint Didier sur Chalaronne suite à l'émanation de cet été.

Lionel GENTIT demande s'il serait possible d'avertir le SIEA que l'éclairage public semble dérégulé.

Thierry CHABANON demande si la commune pourrait investir dans l'acquisition d'un broyeur qui pourrait être loué aux habitants de la commune. Si cela n'est pas possible voir si la mise en place d'un ramassage des déchets verts pourrait être envisageable.

Didier REY informe que des demandes d'éclairage du parking de la salle des fêtes le week-end ont été faites. Ce point sera étudié.

La date du prochain conseil est fixée au 24 octobre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 22h32.

**Le Maire,  
Jean-Pierre CHAMPION**